

Permis Citoyen

Le CCAS de Chalonnnes-sur-Loire
vous aide à financer votre permis !



CHALONNES
SUR-LOIRE



Ça sert à quoi ?



- Soutenir les Chalonnais dans le financement du permis B ou le permis A2 dans le cadre de leur insertion professionnelle.
- Soutenir leur mobilité et leur inclusion sociale.

C'est pour qui ?

- Les Chalonnais âgés de 17 ans et plus.
- Habitant de la Commune depuis plus d'un an et en continu engagés dans un parcours d'insertion professionnelle (sauf lycéens et étudiants en formation universitaire) rencontrant des difficultés pour financer l'intégralité du permis de conduire.
- Inscrits ou non dans une auto-école (l'auto-école doit être partenaire du CCAS - liste disponible à l'accueil du CCAS).

Quelles sont les conditions ?

- Aide attribuée sous condition de ressources de la personne ou des parents pour les jeunes encore à charge de leurs parents.
- Quotient d'éligibilité de moins de 500€ calculé par le CCAS
- Constituer et déposer un dossier auprès du CCAS qui sera étudié par la commission permanente.

Ça consiste en quoi ?

- Engagement solidaire de 20h minimum à réaliser dans une association ou une collectivité.
- Le montant de l'aide financière est de 500€ maximum directement versé à l'auto-école.

